

Amendements au texte de négociations

Qu'est-ce qu'un amendement ?

Un amendement correspond à une **proposition écrite** élaborée par une délégation pour modifier, supprimer ou proposer de nouveaux éléments du texte de négociation, le « draft » ou brouillon de l'accord.

Dans le cadre de la simulation « Lycéens franciliens, notre COP21 », chaque délégation a le droit de proposer **au maximum 3 amendements au texte**.

Important : il n'est pas possible d'amender **ni le préambule ni les annexes** du texte de négociation.

Avant la négociation, l'ensemble des amendements proposés par les délégations sont intégrés au « draft ».

Ainsi, les délégations négocient sur un texte qui a déjà été amendé. Il s'agit ensuite pour les délégations de se mettre d'accord, lors des négociations formelles en groupe de contact et des négociations informelles sur une **rédaction consensuelle** de l'ensemble du texte de négociation. Il est possible, lors des négociations, de proposer de nouvelles formulations écrites et de nouveaux éléments au texte. Dans tous les cas, ces éléments feront partie du texte d'accord final **uniquement s'ils font consensus**.

Il est demandé à l'ensemble des délégués de la conférence du Lycée du Bourget de soumettre leurs amendements au texte de négociations :

- **le 20 mars** pour le 1^{er} amendement
- **le 2 avril** pour le 2^{ème} et le 3^{ème} amendement

Délégation ou Coalition :

Numéros des paragraphes du texte concernés :

Amendement #1

Modification :

Suppression :

Proposition :

Amendement #2

Modification :

Suppression :

Proposition :

Amendement #3

Modification :

Suppression :

Proposition :

Modalités pratiques

Afin de **supprimer** un mot, groupe de mot, paragraphe ou phrase, merci de les placer entre crochets []

Exemple : [Les Parties décident de présenter leurs contributions sur le volet adaptation en mars 2016].

Si une **deux alternatives** à un mot sont proposées, merci de l'indiquer avec un slash

Exemple : Les Parties [décident] / [soulignent l'importance] / [peuvent, sur la base du volontariat,] de présenter leurs contributions sur le volet adaptation en mars 2016.

Afin de **proposer** de nouveaux éléments au texte, merci de placer l'ensemble de la proposition entre crochets [].

Conseils pour l'amendement p.12 du document « KIT PRATIQUE ».